RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

THE STATE OF THE S

SEPTEMBRE 1998

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis sa création en 1984, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) de la Réunion ne cesse d'œuvrer pour la coopération régionale, au delà des instances spécialisées, pour s'élargir à l'ensemble des peuples de la zone Océan Indien. Populariser au maximum le désir d'échanges et les pratiques fondées sur des valeurs partagées, tel est l'objectif poursuivi.

A cette fin, deux directions de travail sont investies particulièrement : la recherche et la reconnaissance de types de coopération sortant du cadre économique et institutionnel et, corollairement, la sensibilisation des associations et ONG sur leur implication possible dans ce domaine, complémentaire à celui de l'Etat.

C'est ainsi que le CCEE, au-delà des avis réguliers et des diverses recommandations formulés auprès des élus et des différentes instances spécialisées en la matière, développe des initiatives en tous genres : journées d'études, missions d'études, structuration de réseaux d'acteurs au niveau régional.

La dernière en date est ce rapport sur l'état de la coopération régionale, tous secteurs confondus.

Celui-ci comporte une étude et donne le point de vue de notre assemblée sur la coopération régionale. Cet ouvrage a modestement l'ambition de contribuer à enrichir la réflexion dans ce domaine.

Une coopération régionale plus humaniste entre nos îles reste en effet à instaurer pour que se construisent cet espace, cette communauté indianocéanique que nous appelons de nos vœux.

Espérons qu'à la lecture du document, de nouveaux acteurs viendront se joindre à nous pour faire vivre cette aventure au plus grand nombre. «Les acteurs même de la coopération sont désormais multiples. L'initiative privée, l'action des citoyens sont déterminantes. Les organisations de solidarité internationales, les collectivités territoriales, le monde de l'entreprise et les organisations professionnelles-syndicats comme patronat sont autant de partenaires hors l'Etat central. C'est une exigence de solidarité active, de cohérence et de méthode».*

R. Ramchetty



Note aux lecteurs

Le CCEE informe le lecteur que le rapport sur l'état de la coopération régionale est issu d'une étude réalisée par Y.VAN DER EECKEN (rédacteur en chef de Korail Océan Indien) en décembre 1997.

▶ page LE MOT DU PRÉSIDENT



page s L'ETAT DE LA COOPÉRATION REGIONALE



- page 7 à 8 PREAMBULE
- page 9 à 10 HISTORIQUE
- page 11 à 12 Cooperation Multilaterale
- page 13 à 14 COOPERATION BILATERALE
- page 15 à 20 Cooperation Décentralisée
- page 21 à 23 LES SERVICES DE L'ETAT
- page 24 à 27 LES ASSOCIATIONS
- page 28 à 29 Le Secteur Prive
- page 30 à 31 IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION
- page 32
 L'Evolution De La Place De La Reunion Dans La Coopération
- page 33 Inde Et Mayotte
- page 34 à 36 ANALYSE
- page 37 à 38 Perspectives
- page 39 à 40 Propositions d'Actions



page 41 à 43 AVIS DU CCEE



page 45 à 48 ANNEXES





L'état de la Coopération Régionale







PREAMBULE

La mission qui nous a été confiée par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (*CCEE*) consistait à définir les concepts d'échanges et de coopération ; à établir un diagnostic en prenant en compte l'historique des échanges entre les pays de l'Océan Indien, les acteurs de la coopération tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Nous devions examiner la coopération régionale à différents niveaux : (État, institutions, collectivités locales, O.N.G., entreprises...) identifier les domaines et les secteurs de coopération et examiner les moyens mis en œuvre au plan, financier humain et juridique.

- O.N.G: Organisations Non Gouvernementales

Nous avons constaté que l'environnement régional s'est aujourd'hui étendu au-delà des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien rassemblées au sein de la Commission de l'Océan Indien (*COI*). Nous avons été amenés à aborder la question de la coopération avec Mayotte, avec l'Inde, et plus brièvement avec les pays de l'Indian Océan Rim - association (*IOR - A*) et ceux de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (*SADC*) et du Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (*COMESA*).

La coopération régionale est incontestablement un problème qui préoccupe les Réunionnais ou plus exactement les forces vives de La Réunion. Nous avons, en effet constaté que l'Université aborde cette question dans ses recherches et dans son enseignement, notamment dans le cadre d'un cours de DESS consacré à l'"aménagement et administration des collectivités locales", d'une maîtrise de gestion du commerce international, de la licence de géographie, etc..., et qu'il existait par ailleurs, un certain nombre de rapports que nous avons pu consulter.

Nous avons choisi de nous intéresser à l'action des municipalités, du Conseil régional et du Conseil général qui agissent dans le cadre de la coopération décentralisée. Il apparaît que nous sommes toujours dans une phase transitoire, notamment pour les communes, qui ont bien du mal à passer du jumelage, prétexte à quelques échanges culturels et sportifs sans grand suivi et surtout sans projet cohérent, à une véritable coopération décentralisée profitable à l'une et l'autre des parties.

L'action de la mission de coopération du Rectorat est plus efficace. Elle a l'avantage de disposer d'une structure rompue à ces questions, de disposer d'un budget et surtout d'avoir dans chacun des pays - en tout cas à Maurice - un interlocuteur personnifié par les ministères de l'éducation.

Mais il est évident que ce sont les associations, les *ONG* qui sont dans ce domaine les plus actives et qui obtiennent le plus de résultats. Nous nous sommes donc intéressés à l'activité de la Fondation de l'Océan Indien, de l'Université des Mascareignes, de l'Agence pour le Développement des Échanges entre La Réunion et Madagascar (*ADERM*), de Saint-Denis - Jeunes, de l'Association de Gestion du Centre d'Hébergement et de Loisirs de Tsiazompaniry (*AGCHLT*), de l'Association des Villes et des Communes de l'Océan Indien (*AVCOI*)...

Ces associations posent les fondations d'une véritable coopération régionale. Celle-ci en effet ne peut se développer qu'à partir du moment où les hommes, au-delà des rivages et des frontières, auront appris à se connaître et à travailler ensemble.

C'est ce que reconnaît aujourd'hui la Commission de l'Océan Indien. Elle entend dorénavant s'appuyer sur des réseaux d'expertise qu'elle cherche à identifier et à accréditer auprès de son secrétariat général. Ceci, afin de puiser matière à réflexion pour l'élaboration de nouveaux programmes, mais également pour servir à leur mise en place et à leur réalisation.

La coopération régionale est avant tout une affaire de relations humaines. Et nous avons été étonnés que dans tous les milieux, y compris dans les milieux économiques auxquels nous consacrons un chapitre, la nécessité du développement des échanges culturels, sportifs, sociaux... soit unanimement reconnue.

Enfin, nous proposons au terme de ce parcours une analyse de la coopération régionale faisant apparaître les facteurs favorables et les blocages et une série de pistes de réflexion et propositions d'action. La liste n'est pas exhaustive. Certaines propositions pourraient être très rapidement mises en application. D'autres méritent pour le moins une étude approfondie.



HISTORIQUE

Les échanges interîles dans le Sud-ouest de l'Océan Indien ont commencé au 18 ème siècle, dès le peuplement des îles. En effet, en dehors du flux Europe/Océan Indien, Afrique/Océan Indien et Inde/Océan Indien, des échanges interîles se sont tout de suite développés. Entre Maurice et La Réunion, notamment lorsque les deux îles étaient administrées par la France ; entre La Réunion et les Seychelles, c'est pourquoi on retrouve des Payet et des Hoarau dans l'archipel et notamment à la Digue ; entre La Réunion et Rodrigues, avant la guerre quand des Rodriguais ont été amenés à Saint-Pierre pour travailler sur les terres agricoles de l'établissement en qualité d'engagés - certains sont restés, d'autres sont rentrés en emmenant un conjoint.

Aux Comores, on note dès la fin du 19 ème siècle la présence de colons réunionnais et le mémoire de l'un de ces colons est une référence dans la question controversée du rattachement des Comores à Madagascar (*Un État français et colons aux Comores - Mahmoud Ibrahime Éd. L'Harmattan*). Et les invasions malgaches ont marqué l'histoire de l'archipel. Les échanges ont sans aucun doute été plus importants entre Madagascar et La Réunion le premier enfant né sur la terre réunionnaise est en effet né d'une mère malgache. Mais de plus, il convient de se rappeler que la campagne pour la colonisation de Madagascar a été dirigée par le député François de Mahy et qu'à de multiples reprises, des Réunionnais ainsi que des Comoriens - ont été engagés dans des opérations comme l'insurrection de 1947 ou dans l'occupation de milliers d'hectares à la Sakaï.

La colonisation des Seychelles et de Maurice par la Grande-Bretagne et de La Réunion et de Madagascar par la France explique la diminution des échanges entre ces deux ensembles. Mais la décolonisation des années soixante et soixante-dix va très rapidement rapprocher à nouveau les îles fortes d'une histoire et d'une culture communes forgées au 18 ème et au 19 ème siècle.

Il convient de noter également l'installation aux Seychelles, à la fin des années soixante, d'îlois exilés à la suite de la location de l'archipel des Chagos à la Grande-Bretagne laquelle a rétrocédé Diégo-Garcia aux USA qui en a fait une base militaire. Et, fait curieux qui montre que la culture dans l'Océan Indien n'épouse pas forcément les frontières, ces îlois se sont bien mieux intégrés aux Seychelles qu'à Maurice.

Des organisations naissent : l'Association pour le Tourisme dans l'Océan Indien, l'Organisation Commune Africaine et Malgache, l'Institut Africain et Malgache de Bilinguisme... mais ces expériences tournent court.

A peu près au même moment, les partis politiques progressistes des différentes îles se rencontrent et commencent à partager un certain nombre de concepts comme celui de l'Océan Indien zone de paix.

Un jeune économiste mauricien, Pierre Yin, fait sa thèse de doctorat sur les échanges dans l'Océan Indien et préconise le développement d'une coopération régionale entre les îles de l'Océan Indien. L'idée est reprise par le Mouvement Militant Mauricien dirigé par Paul Bérenger et Jean-Claude de l'Estrac. La Commission de l'Océan Indien est créée en 1982

par Madagascar, Maurice et les Seychelles rejoints en 1986 par France/Réunion et les Comores sur la base de l'article 65 de la loi du 2 mars 1982. Lequel indique que le Conseil régional, avec l'autorisation du gouvernement, peut établir des contacts réguliers avec les régions frontalières à des fins de concertation. Une loi complétée par deux lois spécifiques aux régions d'outre-mer : la loi du 31 décembre 1982 qui reconnaît aux quatre conseils régionaux d'outre-mer un pouvoir consultatif pour les accords passés entre la France et un État de la zone et par la loi du 2 août 1984 qui indique que le Conseil régional peut être saisi pour avis sur tout accord international pour l'exploration et l'exploitation des fonds marins. L'application de la loi du 2 mars 1982 a amené le gouvernement, en 1983 et en 1985, à préciser que la coopération décentralisée devait veiller au respect de la constitution et de la cohérence nationale.

La création de la COI - dans l'esprit d'un certain nombre de ses membres-fondateurs - devait être avant tout une affaire de famille plus qu'une grande affaire économique. Elle avait surtout pour but, dans leur esprit, de mieux se connaître, de partager un certain nombre d'actions. Il n'y aurait pas eu, l'ambition au départ - semble-t-il - que la Commission de l'Océan Indien devienne une entité économique et commerciale. Mais la vie de l'organisation régionale a montré que beaucoup pouvait être fait malgré les handicaps, au nombre desquels on peut citer : l'insularité des cinq pays-membres, les différences de niveau de développement, l'existence de deux systèmes législatifs (français et britannique) et la présence d'un département d'outre-mer, de quatre pays-membres du groupe des pays ACP et d'un certain nombre d'autres organisations internationales (Organisation des Nations-Unies, Organisation pour l'Unité Africaine, Commonwealth pour deux d'entre eux, COMESA, SADC pour Maurice etc.).

Cette position originale de la Réunion au sein de la Commission de l'Océan Indien a posé et pose encore des problèmes qui n'existent pas dans d'autres organisations internationales. Au niveau du "souffle" politique notamment. Il semble en effet, qu'il n'y ait pas eu assez de rencontres politiques à tous les échelons, mais aussi au sommet. Une seule réunion des chefs d'État et de gouvernement s'est déroulée en 1992 à Madagascar.

La seconde étape de la coopération décentralisée est marquée par la loi du 6 février 1992. Dans son titre 4, elle conforte la légalité de la coopération décentralisée. Désormais, toute collectivité locale peut conclure des conventions avec des collectivités locales étrangères. Ces conventions doivent être conformes aux compétences de la collectivité, respecter les engagements internationaux de la France et être transmises au contrôle de légalité pour devenir exécutoires.

Une nouvelle étape a commencé avec l'ouverture de l'ère post-apartheid qui a entraîné un développement des relations de La Réunion avec différents pays de l'Afrique Australe, mais aussi avec la demande d'adhésion de la France à l'Indian Océan Rim Association.



COOPERATION MULTILATERALE

La Commission de l'Océan Indien

La coopération multilatérale a trouvé une forme institutionnelle en 1986 quand Maurice, Madagascar et les Seychelles ont créé, à Victoria, la Commission de l'Océan Indien que La Réunion et les Comores ont rejoint en 1992.

L'organe de décision de la Commission de l'Océan Indien est le Conseil de la Commission de l'Océan Indien. Il se réunit tous les ans dans un des pays membres au niveau ministériel (*ministres des Affaires étrangères ou ministres chargés de la coopération*) - La Réunion est représentée par une délégation présidée par le préfet et composée de l'Officier Permanent de Liaison (*fonctionnaire du ministère de la coopération*) et de représentants de la Région et du Département.

La Commission de l'Océan Indien est présidée à tour de rôle par le pays qui recevra, à la fin de son mandat, le Conseil de la Commission de l'Océan Indien. Son rôle est de veiller à la mise en œuvre des décisions du Conseil de la Commission de l'Océan Indien - un rôle qui tend à diminuer au profit d'un conseil des Officiers Permanents de Liaison.

Le secrétariat général - dont le siège est à Quatre Bornes (*Maurice*) - est dirigé par un secrétaire général nommé pour quatre ans par le Conseil de la Commission de l'Océan Indien. Le renforcement de ses pouvoirs, sous la responsabilité du Conseil de la Commission de l'Océan Indien, est à l'ordre du jour. Il a un rôle d'animateur des programmes et doit prendre toutes les initiatives pour assurer la bonne marche de ces programmes. Il a également pour rôle de mener la réflexion sur les nouveaux projets.

La Commission de l'Océan Indien initie un certain nombre de projets : météo, artisanat, tourisme, environnement, développement des échanges, mouches des fruits, culture etc. avec pour partenaire quasiment exclusif l'Union Européenne. Celle-ci finance les opérations de coopération multilatérale sur le Fonds Européen de Développement (*FED*) pour les quatre pays indépendants (*Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles*) et sur le Fonds Européen de Développement des Régions (*FEDER*) ou sur ses fonds propres pour La Réunion.

Il est à noter pourtant que, pour la première fois la Banque Mondiale va financer un programme de lutte contre la pollution des hydrocarbures à hauteur de trois millions de dollars.

Actuellement, six programmes sont réellement lancés pour une somme totale de 37,7 MECU.

Les programmes sont élaborés et mis en œuvre sous la responsabilité d'un comité technique. Celui-ci est présidé par une personnalité issue du pays qui accueille le programme et composé de coordinateurs nommés par chaque pays-membre. Certains programmes comme l'environnement avec les coordinations nationales et le PRIDE avec les Bureaux d'entreprises disposent également de véritables organismes de relais dans chacun des pays.

environnement (13,1 MECU)
tourisme (2,4 MECU)
statistiques du commerce
extérieur (2,2 MECU)
PRIDE (10,5 MECU)
lutte contre les mouches des
fruits (2,6 MECU)
Université de l'Océan Indien

(1,9 MECU)

La Commission de l'Océan Indien est à un tournant de son histoire. D'une part, elle termine la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel qu'elle avait commandité en 1994. D'autre part, elle est en train de réaliser une étude sur le devenir de la coopération régionale après la mise en vigueur des nouvelles règles du commerce international (*Organisation Mondiale du Commerce*), de l'émergence de nouvelles organisations sous-régionales, et dans la perspective de l'après-Lomé 4. Cette étude débouchera sur un livre blanc et consacrera un volet à l'insertion de La Réunion dans son environnement régional.

A La Réunion la coopération régionale est de la compétence de la Région. C'est pourtant le Préfet, représentant de l'État - conseillé par un fonctionnaire placé à la tête de la mission de coopération - et le président de la Région pour La Réunion qui représente France/Réunion dans l'instance supérieure de la Commission de l'Océan Indien. Mais, depuis 1992, le Département est étroitement associé et des réunions tripartites État/Région/Département ont régulièrement lieu, sans qu'il ait été créé un organisme formalisé.

autres organisations régionales

Depuis quelques années émerge une série d'organisations régionales. Elles visent à rassembler les pays du deuxième cercle (*Afrique australe*) et du troisième cercle (*les 34 pays riverains de l'Océan Indien*). Un mouvement que La Réunion ne peut ignorer.



COOPERATION BILATERALE

Le rôle du ministère de la coopération

La coopération bilatérale s'organise à travers les commissions mixtes franco-mauricienne, franco-seychelloise, franco-comorienne et franco-malgache. Ce sont des réunions "bilan-programmation" qui se tenaient régulièrement tous les deux ans entre les représentants du ministère de la coopération et leurs homologues.

Elles se réunissent maintenant quasiment à la demande et sont devenues plus politiques. L'aide publique au développement injectée dans la coopération bilatérale tend à diminuer au profit de l'aide multilatérale. Un peu plus de 20 % de l'aide publique au développement - en légère augmentation depuis 1995 - passe maintenant, souligne le rapport 1996 du ministère de la Coopération, "par le canal d'organismes internationaux dont la France est membre et qui poursuivent une politique commune et concertée d'aide au développement : contribution au budget communautaire, Fonds Européen de Développement, Banque Européenne d'Investissement (*BEI*), Banque Européenne Reconstruction et Développement (*BERD*), Banque Mondiale, organismes du système onusien, fonds régionaux et banques régionales de développement".

L'aide bilatérale dépendant du ministère de la Coopération s'est élevée en 1995, pour les quatre pays A.C.P, à 630.089.000 F.F.

D'autres organismes interviennent au niveau de l'aide bilatérale sous forme de dons et de prêts notamment : le ministère des Affaires étrangères, la Caisse Française de Développement, le ministère des Finances.

Le rôle de La Réunion dans cette forme de coopération se pose avec force. En avril 1982, avec Marcel Debarge (ministre de la Coopération), la réunion de la commission mixte franco-mauricienne qui s'est déroulée à Paris a vu la participation des élus de La Réunion. Depuis, Paris est revenu sur cette décision. Et les élus ne peuvent plus espérer que participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture. Ce qui peut évidemment favoriser les contacts parallèles.

Par ailleurs, La Réunion est ponctuellement associée aux programmes arrêtés lors des commissions mixtes. C'est le cas, par exemple, pour la coopération avec les Seychelles dans le domaine de la santé : la France intervient pour l'équipement et l'assistance technique et La Réunion pour la formation.

Maurice qui a toujours eu des relations privilégiées avec La Réunion a souhaité, par l'intermédiaire du ministère de la Coopération régionale, avoir avec notre île une réunion intercalaire - entre deux commissions mixtes franco-mauricienne qui devait se tenir au début de l'année 1998. D'autre part, une convention culturelle (*Etat*, *Région*, *Département*) a été signée en 1995.

se répartissant comme suit (en Francs Français): -Comores 78.928.000 -Madagascar 456.155.000 -Maurice 80.394.000 -Seychelles 14.612.000



La coopération entre les autres îles

Des relations bilatérales existent essentiellement entre Maurice d'une part et les Seychelles et Madagascar d'autre part. L'archipel des Comores est donc un peu le parent pauvre de cet aspect de la coopération bilatérale.

Une commission mixte seychello-mauricienne devrait se tenir en 1998. Les échanges se font sous le signe de la réciprocité avec un petit plus en faveur des Seychelles. Les deux pays ont surtout des échanges techniques dans les domaines de l'environnement, de la pêche, de l'électricité, de la culture... Avec Madagascar, les échanges ne sont pas aussi développés et si l'accord commercial est actuellement en "stand-by", il faut noter que les Seychelles emploient des enseignants malgaches.

Maurice a - on l'a vu - des relations bilatérales avec les Seychelles. Mais rien n'est prévu avec les Comores malgré une demande de ce dernier pays, et rien non plus avec Madagascar en dépit d'échanges économiques relativement importants, notamment dans le domaine de l'investissement mauricien dans la Grande Ile.



15

LA COOPERATION DECENTRALISEE

Les communes

Etat des lieux

La loi relative à l'administration territoriale de la République de 1992 prévoit la possibilité pour les collectivités locales de développer - selon certains critères - des actions de coopération régionale. Normalement, ces actions de coopération décentralisée devraient se substituer aux traditionnels jumelages qui ont permis après la guerre le rapprochement des peuples.

Une association - Cités Unies France - membre de la Fédération Mondiale des Cités Unies, rassemble les villes qui le désirent et procure un appui à l'organisation d'échanges de jeunes, d'animateurs, une aide aux jumelages, informe et sensibilise les collectivités non engagées dans l'action internationale, etc.

Dans notre région, les municipalités ont multiplié les jumelages ces vingt dernières années. Elles ont tenté de leur donner un visage nouveau dès le début des années quatrevingt dix en sortant des simples échanges de notables, de sportifs ou de spectacles culturels. Les résultats ne sont peut-être pas à la hauteur des espoirs soulevés par la loi de 1992.

Sur vingt-quatre communes, dix ont passé des conventions de jumelage avec une ou plusieurs villes de l'Océan Indien - en majorité avec des communes ou des districts de Maurice - et pour trois d'entre elles, avec des communes de Madagascar. L'archipel des Comores est totalement absent de ces jumelages et les Seychelles qui viennent de signer un premier accord entre l'association des districts de Victoria et la ville de Concarneau s'apprêtent à finaliser un accord d'échanges de jeunes avec Saint-Denis.

Il nous a été difficile d'obtenir des renseignements sur la nature et le contenu des conventions de jumelage. Comme si ces conventions étaient un peu "honteuses". Plus sûrement, beaucoup sont simplement des coquilles vides. Il n'y a pas de véritables échanges dépassant le cadre des élus, des sportifs et de quelques artistes trop souvent "alibis".

Un effort a été fait, semble-t-il, du côté du Port où a été mis en place avec Toamasina un jumelage-solidarité et à Saint-Pierre où, à travers l'Association Saint-Pierre Ville Jumelée (ASPVJ), la municipalité a tenté de développer l'idée d'un jumelage-coopération : mise en contact d'organismes de recherches, de l'hôpital avec le ministre mauricien de la Santé, d'opérateurs privés... mais pour des raisons que l'on s'explique mal, après quelques résultats, la pâte qui semblait bien prise est retombée.

Sans doute y a-t-il un problème financier. On sait que les finances des communes ne sont pas au mieux. Mais il faut dire aussi que l'identification des secteurs de coopération n'a pas toujours été très bien menée. Il est évident que de ce point de vue, une réflexion collective est nécessaire, et que, l'intercommunalité peut être une solution à la question financière comme à celle des moyens humains.

Nous examinerons ci-dessous deux exemples qui sortent de l'idée de jumelage. Celui de

Saint-Denis qui a engagé une série d'actions intéressant notamment des jeunes et Saint-Louis qui a lancé une action généreuse dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle fait couler de l'encre.

Etudes de cas

• Saint-Denis: deux associations, un service

La ville de Saint-Denis pour développer ses actions de coopération régionale décentralisée dispose de trois outils : un service municipal, l'Association Saint-Denis International et l'Association Saint-Denis - Jeunes.

Le service coopération est rattaché au service économique. Il dispose de deux personnes et d'un petit budget. Il travaille avec les associations humanitaires, apporte directement une assistance technique à Antananarivo... notamment pour la formation du personnel administratif. Un protocole d'intention a également été signé avec Beau-Bassin, Rose-Hill et Port-Louis sur la formation, la coopération culturelle , les échanges etc. Et malgré un budget qui a baissé de moitié, le service participe ponctuellement à des opérations avec Saint-Denis - Jeunes et l'Université de La Réunion...

Cependant, la responsable du service note que la coopération économique est un peu au point mort, car il est difficile d'évaluer les besoins, de trouver les partenaires.

Saint-Denis International, de son côté, impulse quelques actions directes ponctuelles comme l'organisation de la venue du maire de Port Elisabeth (*Afrique du Sud*), M. Faklu, qui a donné des conférences dans le cadre des fêtes de l'abolition de l'esclavage en 1996. Elle devrait également participer à une mission d'évaluation des besoins de la municipalité d'Antananarivo dans les domaines de l'organisation des services, de la formation, de la gestion des écoles, de la prévention et de la sécurité...

Mais en fait, la pièce maîtresse de la coopération régionale pour la ville de Saint-Denis est l'association Saint-Denis - Jeunes présidée par un élu, René Laï Hong Ting et regroupant plus de dix mille adhérents et une trentaine de structures diverses. Elle a pour vocation le développement de la culture, du sport, des activités socio-éducatives et de la formation et c'est dans ces domaines qu'elle développe son action de coopération régionale.

Depuis six ans, le champ d'activité de l'association est concentré sur Madagascar. Elle a notamment effectué un travail direct avec l'association Kanakry à Antananarivo et à Toamasina, en développant des activités s'adressant à un public de jeunes Réunionnais en situation d'échec. Une action de remobilisation à travers une opération humanitaire en retapant et en livrant des motocyclettes ("Cyclo-Mad") ou une ambulance ("Une ambulance pour Madagascar"), ce dernier projet ayant été porté par le foyer de la Source.

Un autre projet prend forme avec le Frère Romain dans le Sud de Madagascar : création d'une infirmerie, creusement de puits, mise en place d'une bibliothèque de rue...

Ces opérations qui coûtent de l'argent sont pourtant bénéfiques puisqu'elles contribuent, à La Réunion, à la lutte contre l'exclusion et à la réduction de la fracture sociale.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec Beau-Bassin Rose-Hill et Curepipe pour un transfert de savoir technique dans le domaine socio-éducatif (*peinture*, *tissage...*). Mais l'expérience s'est rapidement arrêtée ; le gouvernement mauricien qui souhaite privilégier la relation bilatérale avec l'État français a rappelé à l'ordre les municipalités. Pourtant, de l'avis de René Laï Hong Ting, cet échange était très riche. Un autre projet avec le centre de vacances de Port-Louis à Anse Larée a avorté dans l'œuf. Il s'agissait là encore d'un échange de jeunes et de techniciens à travers un projet de réhabilitation.

Avec Mayotte a eu lieu un échange de jeunes et de formateurs venus participer à une colonie de vacances. Enfin, aux Seychelles, malgré la difficulté à travailler avec des structures héritées de la Grande-Bretagne, un échange de jeunes est programmé avec l'association des districts de Victoria.

• Saint-Louis : une idée généreuse, mais coûteuse

En 1994, la commune de Saint-Louis décide de louer à Tziazompaniry, à 80 kilomètres d'Antananarivo, des bâtiments ayant servi à héberger les ouvriers occupés à la construction d'un barrage. L'idée est séduisante et entre parfaitement dans le cadre d'une coopération bien comprise où il y a, non seulement un véritable échange de services, mais aussi une excellente occasion de rapprocher les habitants de deux villes.

Les bâtiments rénovés permettront d'héberger jeunes et moins jeunes de la ville. En contrepartie la municipalité avance la location pour sept années et s'engage à rénover les bâtiments et la route. Un rude pari tant cette route est en mauvais état comme de nombreuses voies dans la Grande-Ile. Mais il faut souligner que les services techniques de la ville de Saint-Louis ont une solide expérience de rénovation et d'entretien des routes.

L'année suivante une Association de Gestion du Centre d'Hébergement et de Loisirs de Tsiazompaniry (*AGCHLT*) est créée. Aujourd'hui, au-delà des péripéties politico-judiciaires, il faut bien convenir que l'opération généreuse s'est transformée en opération coûteuse (*la presse parle de 1,2 million de francs*).

Devant cet état de fait, le Conseil municipal a envoyé une mission sur place. Ses conclusions laissent ouverte la possibilité de poursuivre l'opération en laissant le soin à l'association de trouver de nouveaux partenaires.

Analyse

Les communes n'ont pas réussi à tirer tout le profit de l'article 65 de la loi du 2 mars 1982, du titre IV de la loi du 6 février 1992 et des dispositions spécifiques aux régions d'outre-mer (loi du 31 décembre 1982 et loi du 2 août 1984).

Les jumelages demeurent trop souvent ce qu'ils étaient : des échanges de notables, même si ces derniers contribuent à l'évidence au rapprochement des peuples. D'une part, les élus souvent peu rompus aux pratiques internationales et trop souvent occupés à des tâches quotidiennes prioritaires n'ont pas pu ou pas su dégager des pistes réelles de coopération. D'autre part, il est évident que les communes aujourd'hui confrontées à des difficultés financières sont contraintes d'aller à l'essentiel et ne disposent pas, de ressources suffisantes.

Seule la ville de Saint-Denis semble quelque peu échapper à cette faiblesse au niveau de la coopération régionale. Elle exploite la piste des échanges de jeunes dans le cadre de l'insertion et de la lutte contre la petite délinquance. Saint-Louis qui a tenté d'élargir le champ d'action de l'échange n'a pas à l'heure actuelle réussi à concrétiser son projet. Lequel trouvera peut-être son aboutissement dans un autre cadre qui pourrait être celui de l'intercommunalité.

En effet, l'intercommunalité pourrait permettre à la fois de développer une culture municipale de la coopération régionale décentralisée, fournir les moyens humains et matériels - ces derniers n'étant pas forcément les plus importants - et déboucher sur des actions concrètes qui bénéficieraient à tous.

Enfin, au travers de l'implication des Sociétés d'Économie Mixte (*SEM*) dans la coopération régionale, les élus locaux qui participent à leur gestion pourraient également intervenir dans ce champ.

Conseil régional

L'esprit

A la Région, on souligne que la coopération régionale ne doit pas être une fin, mais un moyen du développement de l'île. La Réunion doit donc continuer à s'ouvrir toujours davantage et même aller vers une intégration régionale qui n'existe pas encore au sein de la Commission de l'Océan Indien, mais se profile à l'horizon avec le Programme Régional d'Intégration des Échanges. Ce qui nécessitera pour que La Réunion y soit associée, une négociation serrée.

Ceci posé, La Région estime positif le développement de la coopération régionale, tant au niveau multilatéral que bilatéral. La coopération régionale au sein de la COI est qualifiée de "plutôt satisfaisante" et dans une "dynamique intéressante".

Les résultats

Il a été développé dans le cadre de la coopération régionale multilatérale "un esprit régional, une culture régionale". Cela a permis aux hommes des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien et de l'Union Européenne de se rapprocher, de travailler ensemble de mieux connaître les partenaires qui "font" la coopération régionale, et ceux-ci ont appris à mieux connaître les Réunionnais.

Cette expérience humaine acquise essentiellement au sein de la Commission de l'Océan Indien a été capitalisée sur le plan bilatéral : "les îles se sont rapprochées". Cela s'est traduit, par exemple, par une accélération de l'action humanitaire.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, la Région n'a jamais signé d'accords avec d'autres collectivités. Elle préfère financer des projets plutôt que des structures. Ce qui lui permet de conserver une liberté de manœuvre, si elle ne souhaite pas poursuivre dans un sens ou dans un autre l'action engagée.

Elle intervient dans de nombreux domaines : la formation, l'humanitaire, le sport, la culture, l'économie.

Les moyens

La Région s'est dotée d'une commission chargée de la coopération régionale et des affaires européennes⁽¹⁾. Administrativement une mission de coopération régionale rattachée au directeur général des services et dirigée par le directeur général adjoint prépare les travaux des diverses instances et assure le suivi des décisions. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 2,5 millions de francs.

Au niveau des moyens financiers, la région peut disposer d'un budget propre de quatre millions de francs. Mais certains projets peuvent faire l'objet d'une inscription budgétaire particulière, soit lors de l'établissement du budget, soit sur d'autres lignes budgétaires.

Par ailleurs, la Région peut mobiliser des financements pluriannuels : de l'État au titre du Contrat de plan (1,2 million de francs entre 1994 et 1998) et de l'Europe (trois millions de francs par an entre 1994 et 1998) au titre du (PDR).

Conseil général

L'esprit

Le Département souligne que la démarche de coopération est jeune et qu'elle se développe dans un environnement où s'expriment des contradictions comme par exemple entre La Réunion et Maurice pour les activités portuaires. Cependant, on souligne également que La Réunion doit être partie prenante de la coopération régionale, car elle pourrait se faire contre elle.

La démarche du Département en ce qui concerne l'intégration de la Réunion à son environnement régional - y compris économique - est sensiblement identique à celle de la Région et s'appuie sur l'annexe 32 de la convention de Lomé qui fait référence au Département d'Outre-Mer. Cette démarche se fonde également sur le développement de l'île qui ne peut se suffire du seul apport de la France.

On souligne que l'aspect culturel de la coopération régionale est un peu oublié. La Réunion étant en effet le seul vecteur de l'Union Européenne dans la zone de l'Océan Indien et plus précisément dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien qui est une poche francophone dans un océan à dominante anglophone.

Le Département a également l'oeil fixé au-delà de la Commission de l'Océan Indien et note que celle-ci peut être la porte d'entrée vers des ensembles sous-régionaux comme IOR-A, la SADC, le COMESA...

Le Département attache une importance particulière à la coopération régionale. Parmi ces priorités figuraient le développement de la coopération avec l'Afrique du Sud et la

Depuis les dernières élections régionales, une commision de coopération régionale «à part entière» a été créée.

- adduction d'eau potable et rénovation d'une route (de 11 kilomètres) dans la province de Betafo-Mandoto, et en contrepartie une opération qui va permettre au muséum de compléter certaines de ses collections. - financement des associations humanitaires; - action auprès de l'Assemblée des Présidents des Conseils Généraux, - coopération avec la communauté urbaine de sandton, une ville nouvelle de 800.000 habitants près de Johannesburg, sur les techniques des opérations d'habitat social (montage des dossiers, aménagement...).

mise en place d'une agence à Madagascar (voir le chapitre Agence de Développement des Échanges entre La Réunion et Madagascar).

A la différence de la Région, le Département joue à la fois le rôle de "facilitateur" de la coopération régionale et s'engage dans des projets qui profitent aux deux parties.

Le Département est également porteur du projet culturel régional et du projet de veille épidémiologique de la Commission de l'Océan Indien. Le premier doit faire l'objet d'une mission de l'Union Européenne et le second, repoussé par l'Union Européenne, est repris par la Commission de l'Océan Indien sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les moyens

Le Département comme la Région s'est doté d'une commission chargée de la coopération régionale et des affaires européennes⁽¹⁾ et d'un service de coopération. Administrativement une mission de coopération régionale qui joue le rôle de la mission de coopération régionale de la région avec les même moyens.





¹¹⁾ Depuis les dernières élections cantonales, une commision de Coopération «à part entière» à été créée.

LES SERVICES DE L'ETAT

Les activités

Les services de l'État interviennent dans le cadre de la coopération régionale. Le "rapport d'activité des services de l'État dans la région et le département de La Réunion dans le domaine de la coopération régionale" pour l'année 1995, décrit ainsi les activités de divers services :

- Mission pour la Coopération Régionale (suivi de la coopération multilatérale et bilatérale) ;
- Université de La Réunion (échanges d'étudiants, missions de recherche et d'enseignement, séminaires...);
- Mission de Coopération Régionale en Education (voir ci-dessous);
- Direction inter-régionale de Météo-France (Centre météorologique spécialisé pour les cyclones tropicaux) ;
- Direction Départementale de l'Équipement (actions de compagnonnage à Madagascar, assistance technique à la Direction générale des travaux publics du ministère comorien de l'équipement, intervention auprès du ministère sud-africain du logement...);
- Direction de l'Agriculture et de la Forêt (enseignement à Maurice, en Afrique du Sud et à Madagascar, protection des végétaux à Maurice, participation au programme régional "mouches des fruits", gestion de l'eau à Maurice);
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (formation à Mayotte, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles, Jeux de la Commission jeunesse et sports de l'Océan Indien...);
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (échanges avec Madagascar, Maurice, action du Fonds régional d'art contemporain en direction des pays de la Commission de l'Océan Indien, de l'Afrique du Sud et de la Namibie);
- Direction des Affaires Maritimes (participation au Programme Thonier et au PARSEC);
- Direction Régionale du Commerce Extérieur (participation au PRIDE et la création de l'ADERM);
- Direction Régionale de l'Environnement (Participation au programme régional de l'environnement, participation au projet de programme régional (Afrique de l'Est et océan Indien) sur l'évaluation environnementale et la gestion des données et de l'information, séminaire sur les tortues en Afrique du Sud...);
- Direction des services fiscaux (participation à des séminaires sur les techniques de management et sur la fiscalité comparée à Maurice, formation-évaluation...);
- INSEE (enquête budget, appui technique à la mise en place d'un répertoire des entreprises et établissements à Mayotte).

Étude de cas: la Mission de Coopération Régionale en Education

La coopération régionale dans le domaine de l'éducation et de la formation s'est développée à La Réunion depuis un peu plus de quinze ans, essentiellement avec les quatre pays membres de la Commission de l'Océan Indien et particulièrement avec Maurice.

Depuis un peu plus de dix ans a été créée au Rectorat une Mission de Coopération Régionale en Education. Les choses ont évolué qualitativement puisque la Mission compta(ACRSE) Association
pour la Coopération
vionale, internationale
en Education
(MCAC) Missions de
Coopération et Actions
Culturelles

bilise une centaine d'actions d'une durée minimum d'une semaine par an, du primaire au collège. Ce dernier secteur tend à prendre une place très importante. Son budget, en 1997, s'élève à 2,8 millions de francs versés essentiellement par le Recţorat, l'ACRIE, la MCAC, l'État, le Département et la Région.

Ces actions concernent des domaines divers : la formation des cadres, l'échec scolaire, la médecine préventive (drogue et alcoolisme), le développement de la langue française. Depuis 1994, a été créé au Tampon le Centre International de Formation et d'Etudes Pédagogiques qui a accueilli, en 1997, 400 stagiaires venus des pays anglophones de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe pour des stages allant de quatre à huit semaines.

La Mission de Coopération Régionale en Education essaie également de promouvoir et de contribuer à une culture de la mobilité dans les deux sens. La mission encourage l'appariement des établissements, il y en a actuellement une trentaine en chantier. Elle s'efforce également d'articuler les programmes européens comme SOCRATES et LEONARDO afin qu'ils contribuent au développement des programmes régionaux, en inspirant certaines de leurs démarches et en se conjuguant à certains d'entre eux.

La majorité des actions sont engagées avec Maurice. Mais la Mission de coopération régionale en éducation entend renverser la proportion au profit de Madagascar, sans perdre la méthodologie exemplaire acquise avec Maurice. Il existe 30.000 instituteurs dans la Grande Ile où le français vient de devenir langue d'enseignement pour la lecture, l'écriture et le calcul. Or, un tiers d'entre-eux ne maîtrise pas suffisamment le français et la Mission de Coopération Régionale en Education, à la demande du ministère malgache, va devoir mettre en place une stratégie de formation démultipliée pour les trois ans à venir.

Avec les Comores, c'est une action d'accueil, d'accompagnement et de suivi d'une quinzaine d'étudiants en BTS dans l'île qui est en cours de réalisation. Ils rencontraient des problèmes de maîtrise du français, de rythme de travail, d'anglais... La Mission de Coopération Régionale en Education a travaillé de concert avec les organisations comoriennes.

1996/1997 a été une période de mutation. Le nombre d'actions entreprises a induit une réflexion sur le qualitatif. Durant la dernière décennie, les actions étaient choisies en fonction de l'offre et de la demande. Maintenant la Mission de Coopération Régionale en Education essaie de passer à une logique de programme ou de politique de l'Académie de La Réunion.

1997/1998 sont des années charnières pour la Mission de Coopération Régionale en Éducation. Le ministère de l'Éducation semble en effet décidé à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il a donc créé une fonction de délégué académique aux relations internationales, lequel a pour vocation de préparer et d'animer l'ensemble de la politique de l'Académie.

D'autre part, le Centre International de Formation et d'Etudes Pédagogiques du Tampon qui a actuellement le statut d'un service du Rectorat, sans autonomie financière, pourrait, dès 1998, trouver une forme juridique claire et se transformer en groupement d'intérêt public : une structure partenariale de réseau avec des communes, des collectivités locales, l'Université, l'IUFM, des collèges, des lycées et des écoles...

y a 1.350 formateurs ormer et un groupe de avail franco-malgache : travailler pour élabor une méthode pédanogique et produire des cuments pédagogiques.



n stage a été organipendant les vacances le la Toussaint sur un lit de l'ambassade de France aux Comores.

Réunion, le recteur a i une délégation acalémique aux relations sternationales et à la coopération régionale.

Analyse

Les services de l'État interviennent, tant au niveau de la coopération multilatérale qu'au niveau de la coopération bilatérale. Cette action est souvent peu connue.

Parmi ces services, la Mission de Coopération Régionale en Education semble avoir une action exemplaire. Son responsable, souligne que le Centre International de Formation et d'Etudes Pédagogiques du Tampon est un élément d'ouverture en direction de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe.

Il estime que dans le domaine de l'éducation, la question principale n'est pas celle des crédits, mais celle des hommes - les responsables de la Mission de Coopération Régionale en Éducation et du Centre International de Formation et d'Études Pédagogiques du Tampon animent une association qui leur permet de gérer un certain nombre de situations.

En clair, pour faire encore plus, il faut des hommes, du "courage stratégique" et une meilleure coopération avec les ambassades.



LES ASSOCIATIONS

Leur rôle

La vie associative est le terreau de l'animation de la cité, la garantie de la démocratie par le biais de la participation des citoyens à la vie publique, à l'administration de la cité. Ce qui est vrai pour la cité l'est autant pour le développement de la coopération régionale.

Les associations ont joué un rôle important dans le rapprochement des peuples dans les domaines du sport et de la culture, balbutiant les premières mesures de la coopération régionale. Puis, elles ont investi le secteur de l'humanitaire et plus récemment elles se sont exercées au développement économique.

Les associations ont formé des réseaux, tissant une véritable toile d'araignée dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Dans le domaine : technique avec l'association des électriciens de l'Océan Indien, de la musique avec l'association des responsables de salles et festivals de musique de la zone Océan Indien et Afrique Australe, de l'environnement avec la Fédération des Écologistes de l'Océan Indien, de la formation/développement avec la Fondation Communautaire de l'Océan Indien, de l'information avec l'Association des Journalistes de l'Océan Indien, etc.

Ces associations pourraient bien avoir un rôle accru à jouer dans le développement de la coopération régionale multilatérale et bilatérale. Dans son rapport d'activités lors du 14ème Conseil de la Commission de l'Océan Indien qui s'est déroulé en avril dernier à Victoria (Seychelles), le secrétaire général sortant, Jérémie Bonnelame, a souligné avec force que l'un des résultats les plus palpables de l'action de l'organisation régionale était d'avoir permis aux gens de travailler ensemble et d'apprendre à se connaître. Les programmes en cours de réalisation ou déjà clôturés ont "permis de constituer au niveau régional des réseaux de professionnels qui ont pris, l'habitude de travailler ensemble et voudraient continuer à le faire". Une procédure d'accréditation des réseaux a d'ailleurs été arrêtée au cours du conseil.

Les associations mises en réseau devraient ainsi pouvoir, après avoir fait la preuve de leur sérieux et de leur compétence, fournir des idées à la Commission de l'Océan Indien, participer à l'élaboration des projets, intervenir dans la réalisation des programmes aux côtés des techniciens et être les relais de ces programmes auprès des populations des paysmembres.

Les associations humanitaires

A elles seules, les associations humanitaires de La Réunion mériteraient un rapport. Elles se sont développées ces dernières années, travaillant dans le cadre de la coopération régionale essentiellement en direction de Madagascar, notamment depuis la grande sécheresse qui a frappé le sud de la Grande Ile.

Il faut considérer deux formes d'intervention : l'aide d'urgence en cas de famine, de cyclone,

25

d'inondation et l'aide à long terme comme le soutien à l'oeuvre de Père Pédro ou du Père Romain à Madagascar. Mais, de plus en plus, les organisations humanitaires s'impliquent dans le soutien à des micro-projets de développement.

Les bailleurs de fonds - essentiellement la Région et le Département - souhaiteraient une coordination des associations, laquelle éviterait les pertes d'énergie, la dispersion des moyens et apporterait de la transparence et une plus grande efficacité... Un peu ce que réalise la Fédération ESPOIR. Mais évidemment, cette coordination ne pourrait jouer son rôle s'il n'y avait pas élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'action à long terme.

Études de cas

L'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien

L'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien a été créée en 1990 pour renforcer les liens entre les villes et les communes de l'Océan Indien. Elle s'est fixée pour objectifs :

- de promouvoir l'éducation civique et le développement culturel des citoyens dans l'esprit humaniste de la déclaration des droits de l'Homme ;

- de susciter l'information sur les réalités communales et l'administration locale dans les pays riverains de l'Océan Indien ;

- de favoriser le jumelage ou toute autre forme de relations entre les collectivités locales membres de l'association et le développement d'activités permettant la participation des populations en matière d'éducation, de sport, et de culture ;

de participer ou de s'associer à la création d'organismes spécialisés pour l'étude des problèmes urbains et la coopération intercommunale, la conduite des projets et la recherche des financements internationaux.

Après le ralentissement de son activité, la nomination d'un délégué général devrait permettre à l'AVCOI d'assurer la continuité de ses actions. Celles-ci au cours des prochains mois, seront tournées vers la mise en commun des expériences des différentes collectivités, notamment sur le plan de la lutte contre la pauvreté urbaine et contre l'exclusion. Des séminaires avec les représentants des villes de l'Océan Indien devraient être organisés régulièrement et le premier thème pourrait être celui de l'environnement.

Le nouveau délégué général, René Laï Hong Ting, procédera à un état des lieux de la coopération des différentes villes membres de l'association. Dans ce cadre, un répertoire des jumelages sera réalisé.

Il a été question également de la popularisation de la charte de la jeunesse qui a été adoptée, il y a quelque temps déjà. Une action qui pourrait s'inscrire dans la perspective de l'organisation d'un festival de la jeunesse en décembre 1999, pour marquer l'avènement du troisième millénaire.

Au-delà de ces différentes pistes de travail, l'assemblée générale de l'AVCOI a été l'occasion pour les maires de réaffirmer le rôle majeur que doivent jouer leurs collectivités dans le développement de la coopération décentralisée. Ils souhaitent que leur association soit reconnue par les États, la Commission de l'Océan Indien et l'Union Européenne comme un partenaire incontournable.

L'Université des Mascareignes

L'Université des Mascareignes est née en 1991 à Saint-Pierre du constat qu'il existait un cloisonnement des champs d'analyse. Elle se veut être un lieu de confrontation d'expériences et d'analyses avec comme perspective l'impulsion de recherches-actions au niveau de la zone du Sud-Ouest de l'Océan Indien qui crédibilisent une expertise régionale.

Après la 5 ème session de cette université ouverte, on peut dire qu'un véritable réseau s'est constitué. A la différence d'une O.N.G., l'Université des Mascareignes s'est structurée en collèges locaux sur la base du bénévolat.

L'Université des Mascareignes a comme perspectives la création d'un centre de ressources, l'identification de pistes de coopération et l'organisation de sessions à thème d'appui à des projets. Mais cela passe par le dégagement d'un minimum de moyens dépendant de l'accord des institutions.

La Fondation Communautaire de l'Océan Indien

L'idée d'une Fondation Communautaire de l'Océan Indien (FCOI) est née suite à des séminaires organisés en 1992 en Afrique par la Fondation de France. L'objectif était de définir la forme d'un outil pour permettre la complémentarité des actions menées par les États, la réalisation régulière d'échanges et de projets en matière de coopération régionale entre les pays de la zone.

Des collectifs d'ONG ou des coordinations d'associations ont été mis en place dans chacun des pays. Le projet s'est concrétisé au cours de la 2^{ème} Université de la Communication de l'Océan Indien (*UCOI*) - manifestation contribuant fortement à la coopération régionale.

A la suite de cette rencontre, chaque coordination s'est investie dans la recherche de financements pour compléter, à parité, celui de la Fondation de France et dans la désignation des trois membres par pays qui devaient constituer le comité exécutif de la fondation. Puis, elle a lancé un appel à projets dont les caractères d'éligibilité sont très précis : intéressement d'ONG issues de deux pays au moins, pluri-financement, participation des populations bénéficiaires, priorité de l'utilisation des ressources humaines et naturelles de la région, transparence financière...

Au mois de novembre à Madagascar, quatre projets de formation et un projet de microcrédit ont été retenus.

L'Association des responsables de salles et festivals de musique de la zone de l'Océan Indien et de l'Afrique Australe

L'Association des responsables de salles et festivals de musique de la zone de l'Océan Indien et de l'Afrique Australe a été créée en 1996, lors du festival Kabaréunion.

Elle a pour but de favoriser les rencontres et les contacts entre membres, la collecte et la diffusion des informations ainsi que la circulation et les échanges d'artistes au sein de la

zone, l'aide au développement des initiatives et des actions, des membres de l'association et enfin de concourir à la défense des droits et des intérêts des artistes de la zone.

Elle entendait ainsi répondre aux problèmes des directeurs de salles et de festivals : mauvaise circulation de l'information et des artistes au sein de la zone, législation insuffisante ou inexistante concernant le spectacle ou le droit des artistes, production et distribution discographique de mauvaise qualité et désorganisée, désintérêt des ministères de la Culture par rapport à la création musicale locale, insuffisance des structures d'accueil professionnelles.

Jusqu'à présent, l'action de l'association s'est limitée à l'ébauche d'une tournée en Afrique du Sud et en Namibie avec Fenoamby et Tropicadéro.

Analyse

Les quatre associations étudiées constituent des réseaux capables de dégager de l'expertise régionale dans leurs domaines respectifs.

Deux d'entre-elles réussissent parce qu'elles s'adossent à des institutions fortement structurées. La troisième est à la recherche de nouveaux moyens pour conforter le travail déjà réalisé et avancer dans la voie du développement.

La quatrième, enfin, a bien du mal à trouver de l'appui auprès des centres culturels français en Afrique et dans l'Océan Indien et évolue dans un monde très mouvant : pas de relais à Maurice, mise en veilleuse du festival de Nosy-Bé, etc.

implication

Quelques entreprises réunionnaises ont investi à Maurice, à Madagascar ou à Mayotte. Elles l'ont fait soit pour conquérir de nouveaux marchés, soit pour aller chercher des matières premières à transformer, soit pour protéger le marché réunionnais sur lequel elles sont installées. On peut citer le groupe SB, le groupe Caillé, Goulamally, URCOOPA/SOPAGRI... Peu en réalité par rapport aux entreprises métropolitaines et mauriciennes bien installées dans la zone franche de Madagascar.

Au départ, le secteur privé a été peu associé à la coopération régionale multilatérale ou bilatérale. Cette ère - libéralisation oblige - semble terminée. Et lors du dernier Conseil de la Commission de l'Océan Indien, l'accent a été mis sur le rôle décisif de la société civile et du secteur privé.

Cette tendance se dessine depuis quelques années puisque déjà le secteur privé a été associé au programme tourisme et qu'il est l'une des pièces maîtresses du Programme Régional d'Intégration et de Développement des Échanges.

Mais il existe un gros point noir. Les chambres consulaires ont des difficultés à coopérer. On peut l'expliquer par la différence des statuts des chambres consulaires d'un pays à un autre. Mais l'explication n'est pas pleinement satisfaisante. Seules les Chambres de Commerce et d'Industrie de La Réunion et de Maurice ont entamé récemment une ébauche de coopération.

Étude de cas

l'Agence pour le Développement des Echanges entre La Réunion et Madagascar

L'Agence pour le Développement des Echanges entre La Réunion et Madagascar(*ADERM*), financée par l'Europe, le Département, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre, a été inaugurée à Antananarivo le 17 octobre 1997.

Les missions de l'antenne sont multiples :

- offrir un cadre permanent d'accueil des acteurs économiques, assurer leur information ainsi que leur accompagnement technique et le suivi personnalisé de leurs projets ;
- informer et conseiller utilement les entreprises dans leurs projets de partenariat et/ou d'installation et les accompagner également dans leurs démarches auprès des autorités concernées, tant malgaches que françaises;
- faciliter la participation des entreprises réunionnaises aux projets ou opérations bénéficiant de financements internationaux, bilatéraux ou multilatéraux;

- assurer une veille stratégique à l'égard des opportunités offertes par le marché malgache (lancement d'appels d'offres, recherche de partenariats, opportunités d'affaires...);

- d'une façon générale, prendre ou soutenir toutes initiatives visant à développer les relations économiques entre les deux îles dans le cadre de la coopération franco-malgache.

Par ailleurs, les partenaires se réservent la possibilité, le cas échéant, de confier à l'ADERM d'autres missions qui seraient définies d'un commun accord des parties par avenant à la convention.

Le budget s'élève pour la 1 ère année à 1,75 million de francs, pour la 2 ème année à 860.00 francs, pour la 3 ème année à 900.000 francs et pour la 4 ème année à 940.000 francs.

l'URCOOPA/SOPAGRI

L'URCOOPA, spécialisée dans la fabrication d'aliments pour le bétail est présente à Madagascar depuis 1990, année où elle a installé la SOPAGRI. L'objectif de la SOPAGRI est de produire dans la Grande-Ile les matièrespremières destinées à approvisionner l'usine réunionnaise. Un succès.

Une ferme est alors créée, après un échec à Mahajunga, toujours à Tuléar. Le maïs produit est vendu sur le marché local ou à La Réunion ou valorisé par l'URCOOPA.

A la demande des pouvoirs publics, l'URCOOPA a récemment initié, à 40 km d'Antananarivo, la filière "poulet" qui produit 4 à 5.000 poulets/semaines et un élevage de porcs de 80 truies.

Analyse

Le secteur privé commence à s'impliquer dans la coopération régionale et malgré les dires de ses représentants, il le fait avec une certaine frilosité comme en témoigne le rapport entre les investissements mauriciens et réunionnais dans la zone franche à Madagascar.

L'ADERM permettra peut-être de combler le fossé. Son directeur Alain Wojak estime que si dans trois ans on n'a pas vu évoluer les échanges entre La Réunion et Madagascar, c'est que l'ADERM n'aura pas fait son travail.

Après deux mois de fonctionnement, le directeur de l'ADERM note que les demandes d'informations sont très nombreuses. Il ne se passe pas une journée sans que l'agence reçoive lettres ou fax demandant des informations sur un secteur particulier ou les tarifs douaniers. Elle enregistre également de nombreuses demandes de partenariat. Il y a même un risque que l'agence telle qu'elle est conçue ne suffise plus à répondre aux demandes tant elles sont nombreuses et variées.

L'expérience de l'URCOOPA - évoluant il est vrai dans des conditions un peu particulières compte-tenu de son statut de coopérative et du secteur - est extrêmement positive puis-qu'elle permet à une usine réunionnaise de s'approvisionner et qu'elle a créé une centaine d'emplois dans la Grande-Ile en participant à l'approvisionnement du pays en aliments de bétail et en viande.

IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

Construction des bases de la coopération régionale

Incontestablement - et tout le monde est d'accord - les douze années qui viennent de passer ont largement contribué à poser les fondations d'une coopération régionale multilatérale solide.

D'autre part, cette expérience commune a bénéficié à la coopération bilatérale.

A travers les réunions de ministres, d'élus, de techniciens, les Hommes ont appris à se connaître à se comprendre et à travailler ensemble. En un mot, les îles se sont rapprochées autant grâce à cette expérience commune qu'à la multiplication des communications.

Études de cas

Programme Météo de la Commission de l'Océan Indien

Ce programme est aujourd'hui clos. Et son évaluation est très positive. Les météorologistes de la région sont aujourd'hui équipés d'un matériel identique qui a été acheté pour les Comores, Maurice, Madagascar et les Seychelles avec un prêt du Fonds Européen de développement. Ils travaillent également sur les mêmes données.

Ils ont suivi à La Réunion, une formation de haut niveau dispensée par des professeurs de l'Ecole Nationale de Météorologie de Toulouse sur l'utilisation du modèle numérique dans le domaine des prévisions.

Programme environnement COI/UO

Le programme a permis de faire un état des lieux dans chacune des îles. Il a favorisé la participation des chercheurs de la région à divers séminaires, notamment sur la protection des zones côtières. Ce qui a permis de développer une expertise régionale.

Certains, comme celui de Grand'Anse aux seychelles, sont même déjà très avancés.

Cinq projets-pilotes - un par pays-membre - ont été mis au point par les coordinations nationales, avec l'appui de la direction régionale du programme environnement.

Mais sans doute le projet le plus important - s'il est mené à bien - est celui de la mise au point d'une convention régionale concernant la gestion intégrée des zones côtières qui devrait avoir force de réglementation applicable à tous les pays-membres de la Commission de l'Océan Indien.

Programme Plantes Aromatiques et Médicinales

PLARM Programme Plante Aromatiques et Médicinales

Le PLARM, en dépit des difficultés, a pu notamment recenser les différentes plantes aromatiques et médicinales. Dans la continuité de ce programme, sont prévues la validation de plantes aromatiques et médicinales, la création d'une banque de données, et l'édition d'un ouvrage collectif accessible au grand public.

Une école dans laquelle un technicien de chacun des pays a suivi un "mastère" en météorologie.

Programme tourisme

La première retombée de ce programme qui est loin d'être terminé se situe sans doute dans l'apparition du produit "Océan Indien" comme il existait déjà un produit "Pacifique" ou "Caraïbes".

Cela est dû avant tout à la participation, dans le même stand, des cinq pays-membres à quatre grands salons internationaux en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre. Ce qui a entraîné l'intensification de la vente de "package" comprenant deux, voire trois pays de l'Océan Indien.

Analyse

Les résultats positifs, même s'ils prennent du temps à se concrétiser sont plus réels et plus importants qu'on veut bien le dire. Bien sûr, il existe des échecs, et l'un d'entre-eux est certainement la difficulté, comme pour le programme artisanat, de poursuivre l'action avec des moyens régionaux lorsque celui-ci est terminé. Mais les programmes comme souligné précédemment ont aussi un impact parfois mal perçu sur le développement économique et culturel de la région.



L'EVOLUTION DE LA PLACE DE LA REUNION Dans la cooperation

Ouelques mois après avoir reconnu des compétences à la Région dans ce domaine, le responsable administratif chargé de ce secteur recevait de la Préfecture un document très anodin frappé de la formule "confidentiel".

Une anecdote qui montre le chemin parcoum.

Coopération multilatérale

L'évolution est vertigineuse. Il n'y a pas si longtemps l'État avait peur de donner à un Département d'Outre-Mer des compétences en matière de coopération régionale.

A l'intérieur de l'île, l'ensemble des forces politiques, économiques et associatives a conscience de l'intérêt d'une coopération régionale bien comprise. A l'extérieur, alors que l'adhésion de La Réunion, sous couvert de la France, à la Commission de l'Océan Indien n'avait rien d'évident compte-tenu de son statut de Département d'Outre-Mer intégré à l'Europe. On peut dire que les réticences, si elles existaient, ont maintenant disparu. L'ensemble des acteurs de la coopération régionale que nous avons rencontré, tant aux Comores, à Madagascar, à Maurice qu'aux Seychelles sont unanimes pour dire que La Réunion est maintenant partie prenante de la Commission de l'Océan Indien. Ces acteurs attendent même beaucoup de leur partenaire.

Aujourd'hui, La Réunion participe pleinement aux activités de la Commission de l'Océan Indien et intervient dans des domaines aussi divers que l'artisanat, la météorologie, l'environnement, l'éducation et la formation, la pêche, la lutte contre la mouche des fruits, le tourisme...

Coopération bilatérale

Là encore les choses ont beaucoup progressé. Même si on peut penser que La Réunion n'a pas encore acquis toute sa place dans ce domaine réservé des ministères de la Coopération et des Affaires étrangères.

Cependant, elle intervient de plus en plus souvent, notamment dans le secteur de l'éducation et de la formation comme le montre l'action de la Mission de Coopération Régionale en Éducation.

Coopération décentralisée

La coopération régionale décentralisée a démarré il y a quinze ans. Autant dire qu'elle en est aux premiers balbutiements. Elle s'applique essentiellement au secteur des échanges de jeunes et commence à s'intéresser à la santé et à l'économie à travers notamment les actions du Conseil général et du Conseil régional.

La volonté politique existe. Mais le développement de la coopération régionale décentralisée souffre d'un manque de moyens humains et financiers et de la faiblesse de la culture de la coopération régionale, notamment au niveau des municipalités.

DEUX CAS PARTICULIERS: L'INDE ET MAYOTTE

L'Inde

Pays de peuplement de La Réunion, l'Inde doit entrer dans le champ de la coopération régionale bilatérale et décentralisée. D'autant qu'il s'agit d'une puissance qui jouera dans un avenir proche un rôle de premier plan dans le domaine économique.

Des efforts, notamment de l'Association Saint-Pierre Ville Jumelée, pour lancer une coopération avec l'Inde, ou plus exactement avec une ou deux provinces de l'Inde, n'ont jusqu'à présent pas abouti.

Cependant, une récente mission du Conseil général a permis de nouer des contacts fructueux. A la suite d'une rencontre avec l'Indian Council for Cultural Relations, des possibilités d'échanges universitaires et culturels semblent possibles .

La Réunion doit se faire connaître en Inde. Mais il serait bon de concentrer les efforts sur une ou deux provinces pour ne pas diluer <u>l'action</u>.

La Réunion peut bénéficier pour cela de l'aide du consulat ouvert depuis 1986. Celui-ci n'est pas seulement chargé des relations consulaires, mais peut être un véritable point de contact avec l'Inde.

Cependant, il ne faut pas méconnaître les obstacles de la coopération avec l'Inde : absence de ligne aérienne directe, barrage de la langue, habitudes de consommation différentes...

possibilité d'un jumelage quadripartite avec Mahajanga (Madagascar) et Madras (Inde) mission des opérateurs économiques ou/et des

la relance du jumelage

Saint-Pierre/Bean-Bassin

Rose Hill laisse entrevoir la

Par ailleurs,

mission des opérateurs économiques ou/et des chambres consulaires, films documentaires ou touristiques à la télévision indienne...

Mayotte

La question de la coopération avec Mayotte est délicate et mériterait que l'on y réfléchisse collectivement et sans trop attendre. Mayotte doit régler la question de son statut avant l'an 2000. On se dirige sans aucun doute vers la départementalisation.

Mais on ne doit pas non plus éviter d'analyser le contexte, pas forcément favorable, dans lequel se déroulera la coopération avec Mayotte. Les Mahorais protestent depuis quelques mois contre la part prise par les entreprises réunionnaises dans l'obtention des marchés publics. Par ailleurs certains opérateurs économiques réunionnais vont s'installer là-bas "pour prendre de l'argent pendant qu'il en est encore temps".

Beaucoup de fonctionnaires métropolitains et réunionnais vivent en marge de la société mahoraise et ne contribuent pas à faciliter les relations. Et on l'a vu encore récemment, une partie de la population réunionnaise a du mal à accepter l'arrivée de Mahorais dans l'île.

Il serait dommageable que la coopération entre La Réunion et Mayotte démarre sur des incompréhensions qui conduiraient à une impasse. Il est de l'intérêt des Réunionnais comme des Mahorais de s'entendre et de coopérer véritablement. Il est nécessaire pour cela d'en discuter entre Réunionnais, puis avec les Mahorais.

Mais de nombreuses questions se posent :

- quel contenu pour la départementalisation ?
- quels aménagements
 subira-t-elle ?
- quels liens administra tifs l'île de Mayotte établira-t-elle avec La Réunion ?
- quelle sera la nature de la coopération avec La Réunion?
- Quels liens se noveront avec La République Fédérale Islamique des Comores ?
- Quelle sera l'influence des évènements d'Anjouan?

ANALYSE

L'Union Européenne et la nouvelle donne économique

Il est incontestable que la coopération régionale est aujourd'hui à un tournant de son histoire. Dans notre région, l'Union Européenne est en effet le principal financeur de la coopération multilatérale et elle intervient, également à partir du Fonds Européen de Développement pour les quatre pays ACP et du Fonds Européen de Développement Régional pour des projets d'aménagements structurants comme le basculement des eaux d'Est en Ouest à La Réunion.

Or la convention de Lomé 4 arrive à échéance le 29 février 2.000 et les négociations pour l'après-Lomé 4 devront commencer 18 mois avant, soit en septembre 1998. A Dakar, en février 1995, João De Deus Pinheiro, Commissaire européen déclarait à propos de Lomé $4\,$: "C'est la dernière convention telle que nous la connaissons".

Tout laissait alors croire qu'un certain nombre de changements allaient se produire pour

- des nouvelles règles définies par l'Organisation Mondiale du Commerce;

- des difficultés d'ajustement des systèmes économiques et sociaux des différents pays

- du souci de l'Union Européenne d'accroître l'efficacité de la coopération en regard des

exigences des opinions publiques; - de l'évolution au sein des soixante-dix pays ACP où certains pays comme Maurice sont arrivés à un stade plus avancé que d'autres.

Un livre vert publié cette année pose un certain nombre de questions sur la globalisation des crédits, sur l'octroi de l'aide selon les besoins ou selon les mérites, sur la nature des aides, sur les conditionnalités etc. Des tables rondes se sont déroulées récemment à Bruxelles, et lors du dernier Conseil de la Commission de l'Océan Indien à Victoria aux Seychelles, Francisco Granell, directeur de la direction générale du développement de la Commission Européenne, un des rédacteurs du Livre vert, soulignait qu'il allait y avoir concentration des crédits de coopération (85 % environ) dans deux domaines : le développement des échanges commerciaux et le développement durable.

Mais récemment s'est déroulé, à Libreville au Gabon, le premier sommet des pays ACP, ce . qui montre bien l'inquiétude de ces pays face à la nouvelle donne. Ceux-ci ont obtenu de l'Union Européenne un certain nombre de garanties. Et la plus importante est sans aucun doute que l'après-Lomé 4 s'inscrira dans un accord global alors qu'il avait été envisagé de mener des négociations séparées avec les pays d'Afrique, avec les pays des Caraïbes et avec les pays du Pacifique. L'Union Européenne retient pourtant le principe de différen-

Elle s'est aussi engagée à défendre auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce les clauses de préférence des pays ACP sur le marché européen (quota, droits tarifaires...). Mais l'on sait ce qui est arrivé à la banane dont les européens sont les plus gros consommateurs du monde.

La Commission de l'Océan Indien: handicaps et atouts

La Commission de l'Océan Indien souvent critiquée - mais toujours dépendante des procédures de l'Union Européenne -, peut se prévaloir d'un certain nombre de succès, malgré les handicaps à surmonter. Il convient tout d'abord de souligner que la Commission de l'Océan Indien est une jeune organisation si on la compare à d'autres organisations du même type et notamment à l'Union Européenne. Or, surtout quand un programme de coopération régionale implique - si peu que ce soit - un abandon d'une parcelle de souveraineté nationale, il lui faut du temps pour ce mettre en place. C'est ce que les cinq pays membres de la Commission de l'Océan Indien ont vécu dans la mise en place du PARSEC.

- PARSEC : Programme d'Action Régionale pour ... l'organisation des Secours

Par ailleurs, la coopération régionale dans le Sud-Ouest est confrontée à trois handicaps majeurs :

- l'insularité qui ne peut être réduite que par une intensification et une diminution des coûts des transports aériens et maritimes ;
- les différences de niveau de développement qui font que d'un côté l'on trouve Maurice, La Réunion et les Seychelles (1.800.000 habitants) relativement prospères et de l'autre côté, les Comores et Madagascar classés parmi les pays les moins avancés (13,2 millions d'habitants);
- L'étroitesse de son marché à la fois du point de vue du nombre d'habitants (15 millions d'habitants environ) et de son pouvoir d'achat moyen dans la mesure où une majorité de Malgaches et de Comoriens sont au-dessous du seuil de pauvreté comparé à des ensembles sous-régionaux comme l'ALENA, l'UMOA, la SADC, le COMESA, l'APEC...

Elle dispose pourtant d'atouts non-négligeables :

- une histoire partiellement commune qui a entraîné dès le début du peuplement des contacts entre les différentes îles ;
- une langue commune, le français qui semble gagner du terrain à Maurice, aux Seychelles, aux Comores et bien sûr à La Réunion, mais qui connaît peut-être un certain recul à Madagascar où cependant des mesures viennent d'être prises pour remédier à cet état de chose ;
- une relative complémentarité des économies respectives.

- ALENA: Accord de Libre Echange Nord Américain - UMOA: Union Monétaire Ouest Africain - SADC: Communauté de Développement d'Afrique Australe - COMESA: Marché

- COMESA: Marche Commun d'Afrique Australe et Orientale - APEC: Forum de Coopération Economique en

Cooperation Economique

Asie-Pacifique

Les rénssites et les échecs de la coopération multilatérale

La coopération multilatérale essentiellement représentée par l'action de la Commission de l'Océan Indien. Dans le domaine des réussites, nous ne citerons que le programme météo; le programme tourisme qui donne quelques satisfactions depuis que l'on y a associé les professionnels, le programme de la mouche des fruits qui suit son petit bonhomme de chemin et le programme environnement, qui est en train de mettre en place le concept de développement durable qui devrait faire l'objet d'une réglementation régionale.

Cependant, l'Université de l'Océan Indien vient de faire l'objet d'une décision de financement de la part de l'Union Européenne. Un secrétariat léger est installé à l'Université de La Réunion. Le projet a considérablement "été réduit" après une expertise de l'Union Européenne, mais tel qu'il est, il reste encore très porteur d'espoir. Il s'appuie sur les

Il reste que le programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) piétine un peu et que l'on éprouve des difficultés pour pérenniser le programme pêche et le programme artisanat. Trois thèmes: l'environnement, la gestion des entreprises et les nouvelles technologies ont été précisés. "réseaux" existants qui, par ailleurs, sont déjà financés par d'autres bailleurs de fonds. Trois axes de coopération ont été déterminés : la formation universitaire, la formation professionnelle et la <u>recherche</u>. L'Université de l'Océan Indien doit rester ouverte au secteur privé en fonction des domaines abordés.

Enfin, il convient de noter que l'Union Européenne a mis en "stand-by" le programme culturel et qu'il a rejeté le programme santé.

Cette étude a été
confiée au Centre
Européen de Gestion des
Politiques de
Développement (ECOPM)
et il est à noter qu'un
chapitre aura à traiter
de l'intégration de La
Réunion dans son
environnement régional.

La Commission de l'Océan Indien et la nouvelle donne économique

La Commission de l'Océan Indien termine la mise en œuvre des conclusions d'un audit organisationnel qui devrait lui permettre d'accroître considérablement son efficacité. Elle s'est également engagée dans la rédaction d'un <u>livre blanc</u> sur le devenir de la coopération régionale dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien.

La multiplication et le rôle des organisations sous-régionales

Dans la nouvelle donne politico-économique, il convient d'intégrer la multiplication des organisations sous-régionales afin de définir un certain nombre de mesures permettant à La Réunion de ne pas être exclue de ce mouvement. Sans aller plus loin, nous devons aujourd'hui nous intéresser à l'Indian Océan Rim Association, même si celle-ci n'a pas encore défini avec précision ses actions. La France a demandé son adhésion. Celle-ci devrait être examinée prochainement.

Mais il semble évident, après analyse de l'activité des organisations sous-régionales, qu'il est indispensable de s'intéresser également à l'activité de la Communauté de Développement d'Afrique Australe. Celle-ci est en effet le cadre d'un bouillonnement d'idées et s'intéresse à de nombreux sujets. Elle est en train de s'imposer comme l'organisation sous-régionale principale au détriment du Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale que le Lesotho et Mozambique viennent de quitter.

Il est clair que les partenaires du Sud-Ouest de l'Océan Indien dans leur ensemble - de quelques horizons qu'ils soient - considèrent La Réunion comme faisant partie intégrante de la démarche de coopération régionale. Ce qui oblige à notre sens à agir avec détermination pour résoudre les contradictions inévitables qui découlent de cette situation.



Mais il est clair aussi que la position originale de La Réunion département français donc intégrée dans l'ensemble européen, mais également île de l'océan Indien - est à la fois un atout et une difficulté pour une meilleure intégration dans son environnement régional.



PERSPECTIVES

Dans l'espace

La coopération régionale qu'elle soit institutionnelle ou le fait d'Organisations Non Gouvernementales ou encore d'opérateurs économiques ; qu'elle soit multilatérale, bilatérale ou décentralisée occupe "un large espace que l'on peut encore élargir".

Les changements survenus, et encore à venir, à Mayotte, commandent une nouvelle réflexion sur une coopération débarrassée des a priori et des attitudes que l'on peut qualifier de néocolonialistes.

La coopération régionale dépasse les pays du premier cercle (*Madagascar, Maurice, Seychelles et Comores*) pour s'étendre au pays de deuxième cercle (*Mozambique*) et du troisième cercle (*Afrique du Sud, Inde, Australie...*).

Enfin, si les pays situés dans l'Océan Indien, que l'on peut qualifier de peuplement (*Mozambique*, *Inde*, *Madagascar*...) sont couverts par l'élargissement de l'espace de coopération régionale que nous venons d'évoquer, on se doit de constater qu'un pays comme la Chine - pays de peuplement - ne l'est pas. Cela pourrait peut-être faire l'objet d'une réflexion. D'autant que ce pays est appelé dans l'avenir à jouer un rôle déterminant dans l'économie mondiale.

Les domaines et les secteurs

De nombreux domaines et secteurs sont intéressés par la coopération régionale. On peut encore les élargir : les champs d'action inexplorés ou insuffisamment explorés sont nombreux.

Santé

La coopération régionale dans le domaine de la santé est actuellement le fait des organisations humanitaires (association karane, dentistes...) et des hôpitaux, voire des cliniques privées. Incontestablement, il y a là encore des niches à explorer. C'est ce que font actuellement les services officiels (DDASS, ministères de différents pays-membres de la COI) qui tentent de mettre en place, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé un réseau de veille épidémiologique. Une enquête auprès des professionnels recensant les actions existantes et les besoins permettraient sans doute de déterminer d'autres champs de coopération : maintenance de matériel, formation, télédiagnostic, etc.

Culture

La coopération dans ce domaine est aujourd'hui, à La Réunion, essentiellement le fait du Fonds Régional d'Action Culturelle (*FRAC*) pour les arts plastiques, d'un producteur

privé et de l'association des responsables de salles et festivals de musique de la zone océan Îndien et Afrique Australe pour la musique, de Talipot pour le théâtre et de l'Université de la communication de l'Océan Indien pour l'information et les multimédias. Il reste à développer, à multiplier ou encore à organiser des manifestations en tenant compte des actions entreprises, dans le domaine du patrimoine notamment, dans le cadre bilatéral.

Mais, c'est, semble-t-il, dans le domaine de la radio et de la télévision qu'il est urgent d'agir. Un projet de télévision de l'Océan Indien a été présenté au Conseil de la Commission de l'Océan Indien et à l'Union Européenne et reste à être précisé. C'est aussi dans le domaine de la musique où, au-delà de la production et de la diffusion, il y a un très gros travail de recherche, de collecte, de conservation à réaliser : peut-être à travers la mise en place d'une "ségathèque" de l'Océan Indien (un projet de l'Université des Mascareignes).

Enseignement/Formation

La mission de coopération du rectorat fonctionne à plein rendement. Mais y a-t-il suffisamment d'étudiants, qui, après des études en Europe, complètent celle-ci par un "mastère" ou tout autre diplôme à Maurice, à Madagascar où l'université semble devoir surmonter ses difficultés pour retrouver - espérons-le - son lustre d'antan, mais surtout en Afrique du Sud, en Australie et en Inde?

Recherche scientifique

Le savoir-faire de La Réunion dans les secteurs de l'agriculture, de l'océanographie, des sciences humaines est reconnu. Il y a là un champ de coopération à développer.

Citoyenneté indianocéanique

Le développement de la coopération régionale passe par l'acquisition d'une citoyenneté indianocéanique, d'une culture nouvelle. Cette citoyenneté indianocéanique, cette culture de la coopération régionale devraient pouvoir être développées à plusieurs niveaux :

- à l'école en accordant une plus grande place à l'environnement régional ;
- dans la vie quotidienne, le Département a donné cette année un agenda aux collégiens qui contient une carte de l'Europe, mais pas de carte de l'Océan Indien ;
- dans les médias, il est très frustrant de ne pas avoir accès à des émissions venues des autres pays du Sud-Ouest de l'Océan Indien;
- la formation continue, notamment pour les agents des collectivités locales, devrait consacrer plusieurs chapitres à la région et à la coopération régionale;
- des séminaires, des conférences devraient être proposés aux élus, à partir des cours donnés à l'Université par exemple ou d'autres supports.



PROPOSITIONS D'ACTIONS

L'État et la Région ont des responsabilités pour la coopération régionale multilatérale. Des responsabilités auxquelles le Département a été associé. Une organisation a été mise en place puisque les responsables se réunissent régulièrement dans un cadre informel pour coordonner leur action.

Cependant, au fil de nos auditions des acteurs de la coopération régionale, des différences ont été constatées sur l'appréciation des actions entreprises et à entreprendre.

Afin de réduire ces différences, une conférence de la coopération régionale réunionnaise permettant de parler d'une seule voix et de coordonner les différentes formes de coopération régionale dans le respect des prérogatives de chacun pourrait être organisée.

Une conférence de la coopération avec la participation notamment des ministres de l'Outre-Mer et de la Coopération et de la secrétaire d'État à la Francophonie a bien été organisée le 25 février 1997. Vingt et une actions ont été arrêtées. Mais ces propositions avaient été rédigées depuis Paris - ce qui ne veut pas dire qu'elles sont forcément mauvaises. Dans le cas présent, il s'agirait d'une conférence réuniono-réunionnaise.

Une rencontre des acteurs locaux de la coopération avait également été organisée le 29 juin 1994. Elle avait permis un échange de vues qui n'avait pas vraiment débouché sur des résolutions.

Un conseil de coopération régionale comprenant des politiques, des fonctionnaires, des représentants de la société civile et des représentants du secteur privé pourrait être créé afin de mettre en œuvre et d'assurer un suivi des résolutions prises par la conférence citée cidessus.

Chacun s'accorde à dire que la base, l'essence même de la coopération régionale repose sur les contacts entre les hommes qui apprennent ainsi à se connaître et à travailler ensemble. D'autre part, la Commission de l'Océan Indien reconnaissant qu'elle a besoin de réseaux d'experts, il serait sans doute judicieux d'identifier, de soutenir, par des moyens appropriés à définir, les réseaux existants dans tous les domaines, à partir de La Réunion.

Afin de favoriser leur développement, un annuaire des réseaux de coopération régionale pourrait être édité.

Un des freins de la participation pleine et entière de La Réunion aux actions de la Commission de l'Océan Indien ce n'est pas le seul - réside dans le fait que La Réunion est souvent obligée de rechercher au coup par coup le financement de sa participation. Un fonds de coopération régionale avec un budget pluriannuel abondé par l'Europe, l'État, la Région et le Département faciliterait sans aucun doute la participation encore plus active de La Réunion à la coopération multilatérale.

Afin de favoriser le développement de la coopération décentralisée qui, faute de moyens, n'a pas été poussée en avant par les communes, il semble intéressant de faire jouer l'intercommunalité dans ce domaine.

La France a demandé son adhésion à l'IOR-A . Elle pourra difficilement demander à participer aux travaux de la Communauté de Développement d'Afrique Australe que l'on devrait privilégier par rapport au Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale en perte de vitesse. Cependant d'après un avis autorisé, il existe pour La Réunion une possibilité de passer une convention afin de participer à des actions ponctuelles.

Si La Réunion veut participer un jour ou l'autre aux travaux de l'IOR-A ou à ceux de la SADC ou tout simplement à des opérations de coopération bilatérale, il est indispensable de faciliter l'accès des Réunionnais à la langue et à la culture anglaises. Et cela dès leur plus jeune âge.

La difficulté d'obtenir des visas, notamment pour les Malgaches, les Africains du Sud et les Comoriens - même opérateurs économiques - ne facilitent certes pas l'essor de la coopération régionale. Il faut avoir entendu raconter le parcours du combattant d'un bijoutier Tananarivien qui voulait envoyer pour les vacances son jeune fils de douze ans chez son oncle, un des plus gros bijoutiers de La Réunion ou les difficultés d'une sagefemme malgache à la retraite pour obtenir un visa afin d'aller voir sa fille installée à Saint-Benoît pour comprendre la barrière que cela représente. Une plus grande souplesse, une réciprocité dans la délivrance des visas, voire la création de couloirs "COI" est nécessaire.

Afin d'être partie prenante d'études comme celle de la FAO sur la complémentarité des agricultures dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien, ce qui n'a pas encore été possible malgré la demande expresse de la Région, il est important pour La Réunion de se rapprocher des organisations des Nations-Unies présentes dans la région (FAO, ONUDI, PNUD...). Ce qui est possible, via le Quai d'Orsay, d'après un spécialiste de ces organisations, ou de façon plus directe, selon un autre.

La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sont membres associés de l'Association des États de la Caraïbe, par l'intermédiaire de la France ; il serait peut-être judicieux de voir comment les trois départements d'outre-mer sont intégrés à cet ensemble régional qui regroupe 25 états indépendants et 11 territoires non-indépendants.



FAO: Organisation de l'Agriculture et de l'Alimentation ONVOI: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel PNVO: Programme des Nations Unies pour le Développement



Avis du CCEE





CONSTATS

Par domaine

Dans le secteur économique, les résultats sont plutôt négatifs. Il s'agit davantage de stratégies de conquête de marché que d'une démarche de coopération.

Dans le secteur scientifique, les résultats sont plutôt positifs car il existe un réel partage de ressources (*météo*, *santé*, ...).

Le secteur humanitaire, lui, connaît un développement important, avec des résultats tangibles.

Le secteur culturel reste très embryonnaire. Il n'y a pas de prise en compte de la dimension culturelle de la coopération ; les actions demeurent partielles.

En ce qui concerne le secteur de la formation et de l'enseignement, le bilan incite à un avis mitigé. Si des opérations existent (type Mission de Coopération Régionale en Education), on peut toutefois s'interroger sur leur impact et relever leurs limites. Il s'agit en effet, pour la plupart, d'opérations où " l'Etat est à la fois concepteur de la politique suivie, l'autorité de tutelle des organismes publics et l'opérateur direct"(1) (ici l'Education Nationale).

Par type d'actions, acteurs, structures

Pour les Collectivités locales, là encore, le bilan apparaît mitigé. On note ainsi quelques actions phares mais toujours ponctuelles qui obéissent à une série d'intentions reconduites d'année en année. Il ne se dégage pas une véritable politique globale qui devrait pourtant être "au cœur de l'action". (1)

S'agissant des services de l'Etat et des organismes parapublics, bien que des programmes existent, leur lisibilité dans la zone est peu perceptible. De plus, leurs relations avec les autres acteurs ne semblent pas clairement définies.

En ce qui concerne les associations et les ONG, elles ont du mal à être reconnues et leurs initiatives restent isolées.

Pourtant, " l'initiative privée et l'action autonome des citoyens responsables sont au cœur du processus de développement. Le dialogue des responsables politiques ne suffit plus. Les organisations de solidarité internationale, les collectivités locales, le monde de l'entreprise et les organisations professionnelles sont autant de partenaires , inventifs et essentiels ".⁽¹⁾

ANALYSE

Les actions en matière de coopération régionale entrent dans un champ d'application élargi, cependant :

Nous ne percevons pas une réelle prise de conscience de l'intérêt de la coopération régionale. Il est, semble-t-il plus judicieux de parler de "frémissement".

Malgré le champ de compétence attribué aux élus réunionnais, on peut s'interroger sur leur motivation et leur revendication quant à leur rôle à jouer dans la coopération régionale. Plus précisément, ce rôle ne se résume-t-il pas à une simple gestion comptable d'opérations de dimension régionale sans réelle volonté de bâtir une même communauté de destin ?

De surcroît, il ne semble pas y avoir suffisamment de cohérence dans les différentes interventions de l'Etat et des collectivités locales.

Les budgets consacrés à la coopération régionale demeurent d'ailleurs modestes et peu lisibles.

La coopération régionale tout comme la culture apparaît ainsi comme "un supplément d'âme", contrairement aux intentions affichées.

D'autres obstacles existent au développement de la coopération régionale au rang desquels on peut citer :

- l'absence d'intérêt capitalisable rapidement pour la Réunion,
- des préjugés des uns et des autres qui demeurent vivaces,
- l'absence d'une véritable culture de coopération,
- des résistances de l'administration, voire un manque d'enthousiasme dans le traitement des dossiers.

PROPOSITION

Le rapport présente un certain nombre de propositions qui sont susceptibles, à notre avis, de contribuer au développement de la coopération régionale.

Cependant, il faut noter qu'au niveau national, on assiste à une réforme du dispositif français de coopération. Celle-ci s'inscrit " dans un contexte marqué par la mondialisation mais aussi par le développement inégal "(1) et vise à " faire prévaloir les valeurs démocratiques et contribuer à résorber les causes de la pauvreté ".(1)

D'autre part, " la dimension régionale prend un sens nouveau. Elle est seule aujourd'hui, de nature à rééquilibrer les continents et elle se développe partout, en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine. Dans les années qui viennent les perspectives d'intégration régionale seront au premier plan. Elle constitueront un élément majeur de la structuration du Monde". (1)

Or la vision actuelle de la coopération régionale en terme de "gestion et de recherche des seuls intérêts économiques " se révèle complètement décalée par rapport à ce nouveau cadre d'intervention.

Ne conviendrait – il pas dans ce cas en préalable à toute nouvelle politique de définir en commun le sens que l'on souhaite donner à la coopération régionale dans cette zone ?

La première étape passerait nécessairement par une confrontation d'idées de l'ensemble des acteurs (*Etat*, *Collectivités*, *Associations*).

Cette proposition qui peut apparaître simpliste n'en est pas moins fondamentale dans la mesure où le concept de coopération régionale reste aujourd'hui encore flou.



⁽¹⁾ Ministère des Affaires Etrangères : la Réforme du dispositif français de coopération.

44



Annexes



RAPPORT SUR L'ETAT DE LA COOPERATION REGIONALE

Le rapport devra établir un diagnostic et proposer une analyse de la situation de la Coopération Régionale.

Le Diagnostic

Le diagnostic devra prendre en compte les éléments suivants :

Les Acteurs

Faire état des coopérations bilatérale et multilatérale entre la Réunion et les autres pays, ainsi que la coopération inter-états.

Les différents niveaux de coopération:

Institutionnelle

Les relations d'Etats à Etat.

Les collaborations d'Institutions à Institutions, tels que les Rectorats ou autres organismes, ainsi qu'entre collectivités, c'est à dire de Commune à Commune.

Non-Institutionnelle

Coopération entre associations, ONG, et les relations inter-entreprises.

Les Domaines

Identification des domaines de coopération, et des secteurs d'activités.

Les Moyens

Relever les moyens mis en œuvre sur le plan humain, légal et financier.

Relever les impacts

A travers quelques études de cas, souligner l'impact des projets mis en place.

La spécificité de la Réunion dans le processus de coopération

Pour la Réunion, faire un historique, soulignant les différentes périodes de coopération et évaluer depuis les lois de décentralisation qui autorisent notamment la " coopération dite décentralisée ", le chemin parcouru (place de l'Etat, des collectivités, domaines concernés,...).

L'Analyse

L'analyse devra dégager les grandes tendances, pour la Coopération Régionale les facteurs favorables et les contraintes, dresser le bilan des projets connus avec une vision prospective, et enfin, faire apparaître de nouvelles pistes et perspectives de Coopération Régionale.



PERSONNES AUDITIONNEES

Maurice

Paul Bérenger, initiateur de la Commission de l'Océan Indien, ex-vice-premier ministre de Maurice chargé de la coopération régionale

Vishnu Bassant, O.P.L. de Maurice

Gerd Jarchow, responsable de la Communauté Européenne à Maurice

Arno Schafer, membre de la Communauté Européenne à Maurice

Manou Beenick, ministre de la coopération régionale de Maurice

Caabi Elyachourtu Mohamed, secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien

Solohery Rakatova, directeur du programme environnement de la Commission de l'Océan Indien/Union Européenne

Les seychelles

Jeannette d'Offay, Officier Permanent de Liaison des Secyhelles

Alain Payette, ambassadeur, secrétaire administatif de la coopération régionale au ministère des Affaires étrangères des Seychelles

Maurice Loustau-Lalanne, 1er secrétaire du ministre du tourisme des Seychelles, Président du comité de gestion du progamme tourisme de la Commission de l'Océan Indien

Jérémie Bonnelame, ex-secrétaire général de la C.O.I., ministre des Affaires étrangères et du Plan

La Réunion

B.B. Harrison, Consul de l'Inde

Nicolas Samuel, Officier Permanent de Liaison de France/Réunion

Jean-Paul Hoarau, chargé de la coopération au Conseil général

Isabelle Talon, service coopération du Conseil général

Bernard Salva, chargé de la coopération régionale au Conseil Régional

Yves Parent, inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie chargé du dossier de coopération intenationale

Roger Rolland, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La réunion

Jacques Maunier, directeur de l'action économique de la chambre des Métiers de La Réunion

Blandin Chane-Koung, service économique de la Chambre des Métiers de La Réunion

Jean-Yves Rochoux, économiste, Université de La Réunion

Lilian Malet, 1er adjoint au maire de la Possession

Almas Ravalia, service coopération de la mairie de Saint-Denis

Éric Parizot, responsable de la cellule économique de la Chambre d'agriculture

Georges Michel, ex-investisseur à Madagascar, Président du COLIER

Raoul Lucas, secrétaire général de l'Université des Mascareignes, auteur d'un rapport sur la coopération décentralisée

René Laï Hong-Ting, président de Saint-Denis-Jeunes, délégué général de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI)

Michel Chane San, administrateur du comité exécutif de la Fondation Communautaire de l'Océan Indien (FCOI)

Comores

Mme Raïssat (ex-officier permanent de liaison)

Madagascar

Henri Rasolondraibe, ministre plénipotentiaire, exsecrétaire général de la C.O.I., ex-secrétaire général du ministère des Affaires étrangères

Richard Via, Officier Permanent de Liaison

Émile Rabemanantsoa, Président du PRIDE, secrétaire général du Groupement des opérateurs privés malgaches

Herizo Razamahaleo, ministre des Affaires étrangères

Jean-Claude Levasseur, représentant FAO auprès des républiques des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles

Alain Wojak, directeur de l'Antenne pour le Développement des Échanges entre La Réunion et Madagascar (ADERM)

Abdéramane Ahmed Koudra, assistant technique régional "promotion des échanges du PRIDE"

47

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- . Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- . Loi du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion
- . Loi du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion
 - . Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- . Accord général de coopération entre les Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (le Gouvernement de Maurice, le Gouvernement de la République Démocratique de Madagascar, le Gouvernement de la République des Seychelles)
- . Protocole d'adhésion de la République Française à l'accord général de coopération entre les Etats membres de la COI (10/01/84)
 - . Protocole d'accord de partenariat FRANCE-SEYCHELLES du 30 octobre 1997
- . Déclaration commune concernant l'adhésion de nouveaux Etats membres à la Communauté
 - . Déclaration commune sur la libération des échanges
- . Déclaration commune sur la coopération entre les Etats ACP et les Pays et Territoires d'outre-mer et les Départements français d'outre-mer



QUELQUES PRODUCTIONS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXPOSITIONS

L'Inde et la Réunion (1986) Bourbon de la servitude à la liberté (1988) La révolution à la Réunion 1789-1803 (1989) L'histoire de l'Education à la Réunion (1990)

COLLOQUES

Alcoolisation et suralcoolisation à la Réunion (Actes 1987) Culture, Identité et développement (Actes 1989) Mobilité, Culture, Développement (Actes 1996) Avis du CCEE sur la mobilité (1997)

PRODUCTIONS VIDEOS

Vert Mascarin : Les plantes endémiques de la Réunion (1992) Le Mensonge de l'Ibis : l'histoire des animaux endémiques de la Réunion (1995) Le peuplement des Mascareignes (1997)

COLLECTION ESQUISSES

La problématique du développement culturel à la Réunion (1997) La problématique de l'éducation à la Réunion (1998)

AUTRES PUBLICATIONS

Etude en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle (1986)

Données psychosociales et programmes (1993)

Le paysage audiovisuel à la Réunion (1998)

L'Inde et la Réunion (1986)

«Action poétique» consacrée à la littérature réunionnaise d'expression créole et française (1987) Bourbon des origines à 1848 (1988) La Révolution à la Réunion (1989)

Histoire abrégée de l'enseignement à la Réunion (1992) Université de la Communication de l'Océan Indien : Perspectives (1994) Enseignement artistique : luxe ou nécessité ? (1994)



Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement 145, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis Tél.: 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73

REGION REUNION